



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément aux articles 152 et 445 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard tiendra une séance extraordinaire le MARDI 3 DÉCEMBRE 2024 à 19h30, à la mairie, sis au 219, rue principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard.

Ordre du jour

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement #2024-11-09 relatif à la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard
5. Adoption du règlement #2024-11-10 portant sur la gestion contractuelle et modifiant le règlement #2021-06-10
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 26 NOVEMBRE 2024.

Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [séance extraordinaire du 3 décembre 2024], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 26 novembre 2024, à chacun des endroits suivants :

- Site Internet de la municipalité (stececiledelevrard.com)
- Babillard du bureau municipal (219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 26 novembre 2024.



Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière